

## **RECOMMANDATION AUS GENS POUR LESQUELLES A ÉTÉ ORDONÉE LA QUARANTAINE (PERMANENCE DOMICILIAIRE AVEC CONFINEMENT ET SURVEILLANCE SANITAIRE ACTIVE) AU RISQUE DE COVID-19 (« Coronavirus »)**

La personne en isolement (en tant que cas ou personne positive au tampon de COVID-19 ou en contact étroit d'un cas ou à cause d'autres conditions prévues par la loi, comme par exemple le retour en Italie de l'étranger) et les cohabitants doivent suivre les recommandations pendant toute la période pour laquelle la quarantaine a été ordonnée par le Département de Santé Publique.

### **La personne en quarantaine doit:**

- **Rester au domicile**, sans sortir de la maison et en évitant les contacts avec les cohabitants aussi; éviter de se déplacer dans la maison en présence des autres cohabitants, en tous cas garder une distance pas inférieure à 2 mètres;
- Utiliser une pièce et une salle de bain pas partagées avec d'autres gens, **en aérant les pièces fréquemment**. Si l'utilisation exclusive d'une salle de bain n'est pas possible, après chaque utilisation il faut effectuer une **désinfection des surfaces et des sanitaires** avec des produits désinfectants appropriés (par exemple eau de javel diluée) et la pièce doit être aérée avant l'accès d'autres gens;
- **Ne pas partager** avec les cohabitants les objets (par exemple téléphone portable, ordinateur personnel, écouteurs, casque, stylos, livres, feuilles, etc...) ou désinfecter soigneusement après l'utilisation par les gens en quarantaine;
- S'assurer d'être **joignable par téléphone** par l'opérateur sanitaire qui réalise la **surveillance** ;
- **Se mesurer la température 2 fois par jour** (matin et soir) et si elle a la sensation d'avoir la fièvre.

### **Apparition ou aggravation des symptômes**

**Si des symptômes apparaissent (fièvre, toux, symptômes respiratoires) la personne en quarantaine doit informer immédiatement son médecin généraliste et :**

- **Continuer à rester isolée des autres cohabitants** et porter un masque chirurgical, si disponible. Le masque ne doit pas être touché ou manipulé pendant l'utilisation. Si le masque est mouillé ou sale avec des sécrétions, doit être changé immédiatement. Après l'utilisation le masque doit être éliminé et il faut bien se laver les mains ;
- **Rester dans sa pièce** avec la porte fermée en assurant une aération appropriée;
- **Ne pas aller directement** ni à la clinique ni à la salle d'urgence **et attendre les indications de son médecin généraliste et/ou de l'opérateur de Santé Publique**, en cas d'urgence appeler le 118.

La personne en quarantaine sera contactée par téléphone par les opérateurs du Département de Santé Publique qui suivront l'éventuelle évolution des symptômes liés à l'infection à Coronavirus, du lundi au vendredi de 08.00 à 18.00, le samedi et les jours fériés de 08.00 à 13.00 est aussi actif le numéro du Département de Santé Publique 059 396.3663.

**Indications soit pour la personne en quarantaine soit pour les cohabitants**  
**Hygiène des mains**

- Soit la personne en quarantaine soit les cohabitants doivent suivre une scrupuleuse hygiène des mains, en utilisant eau et savon ou, si n'est pas possible, un gel hydroalcoolique ; la personne en quarantaine doit utiliser de préférence une serviette en papier jetable ou une serviette dédiée à usage exclusif.

**L'hygiène des mains est d'une importance particulière dans les situations suivantes :**

- Après avoir utilisé la salle de bain et chaque fois que les mains on l'air sales ;
- Avant et après la préparation de la nourriture et avant de manger;
- Après avoir toussé et éternué (rappelez- vous que pendant la toux ou les éternuements il faut se couvrir la bouche et le nez avec des mouchoirs en papier ou avec l'intérieur du coude).

**Nettoyage des locaux et lavage du linge**

- Nettoyer quotidiennement les surfaces le plus fréquemment touchées (chevets, lits et les autres meubles de la chambre à coucher de la personne en quarantaine), en utilisant un normal désinfectant domestique qui contient une solution d'eau de javel diluée ; pendant le nettoyage il faut utiliser des gants jetables ;
- Nettoyer et désinfecter les surfaces de la salle de bain et des sanitaires (lavabo, toilette, bidet, baignoire/douche) au moins une fois par jour et après chaque utilisation de la personne en confinement avec un normal désinfectant domestique qui contient une solution d'eau de javel diluée;
- Après l'utilisation de la toilette il faut toujours fermer la siège avant de faire fonctionner la chasse d'eau pour éviter les aérosols ;
- Le linge de la personne en quarantaine (vêtements, draps, serviettes et serviettes de bain) doit être conservé dans un récipient/sac séparé dans l'attente d'être lavé ; il faut laver ce linge en machine à 60°- 90°C (mieux 90°C) en utilisant un détergent commun ;
- La vaisselle utilisée par la personne en quarantaine peut être lavé au lave-vaisselle ou à main avec eau chaude et un détergent à vaisselle.

**Ordures**

Les ordures produites par les gens en quarantaine (mouchoirs en papier déjà utilisés, masques chirurgicaux utilisés, serviettes jetables, éventuels gants jetables, etc...) doivent être mises dans un sac des ordures et placées dans la pièce de la personne en confinement, fermées avant l'élimination avec les autres déchets domestiques (déchet non triés). Plus d'information à propos de la gestion des ordures sont données à l'annexe 2.

**Plus d'information**

L'avis de prescription du confinement est envoyé par e-mail au médecin généraliste aussi (ou au pédiatre) qui pourra produire le certificat d'absence du travail, si nécessaire.

Selon la réglementation en vigueur, en cas de positivité au tampon la conclusion du confinement est possible seulement après la négativité de deux tampons de contrôle consécutifs qui sont programmés sur la base de la résolution complète des symptômes ; en général le premier tampon de contrôle est programmé après 7 jours de la résolution des symptômes et pas avant 14 jours de l'exécution du test positif ; cependant on a observé que dans certains cas la négativité se produit après des périodes de temps plus prolongées.

Pour les gens en confinement en tant que contacts étroits de cas positifs, ou pour ceux qui rentrent de l'étranger, qui n'ont pas présenté des symptômes pendant la quarantaine, le confinement dure en règle générale 14 jours et les tests de contrôle ne sont pas prévus.

Soit pour les cas positifs soit pour les contacts étroits ou les gens qui rentrent de l'étranger la fin du confinement est communiquée par le Service d'Hygiène Publique par téléphone et en envoyant une e-mail qui pourra être également utilisée pour tout besoin de documenter la fin de la quarantaine.